DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 28/12/2015

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Délibération n° D-2015-473

Solution de téléphonie sur IP et prestations associées - Approbation du marché

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés:

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2015

Délibération n° D-2015-473

<u>Direction des Systèmes d'Information</u> et de Télécommunications

Solution de téléphonie sur IP et prestations associées - Approbation du marché

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les systèmes de télécommunications des utilisateurs de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et du Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) sont devenus obsolètes et leur mise à niveau est trop onéreuse.

La modification des technologies disponibles, le souci d'harmonisation des moyens de télécommunications sur l'ensemble des sites de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale et du Syndicat des Eaux du Vivier nous obligent par conséquent à prévoir la mise en place d'un futur système de télécommunications afin de moderniser et renouveler le réseau informatique global et la téléphonie.

Ce projet concerne les systèmes de télécommunications numériques des trois entités, la Ville de Niort, le Centre Communal d'Action Sociale et le Syndicat des Eaux du Vivier avec une application en conformité avec les conventions passées entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale d'une part et la Ville de Niort et le Syndicat des Eaux du Vivier d'autre part.

Les nouvelles fonctionnalités disponibles sur une téléphonie numérique sont :

- la gestion de présence ;
- la convergence téléphonie fixe et portable ;
- la messagerie instantanée ;
- la présentation du nom et du numéro ;
- les possibilités de visiophonie ;
- etc.

Cette migration se fera en 4 phases :

Phase 1 : migration du cœur de réseau, les réseaux départementaux et d'extrémité ;

Phase 2 : installation du serveur de communication et migration des utilisateurs des sites primaires (700 utilisateurs) ;

Phase 3 : migration des sites secondaires, mise en place du secours cœur de réseau et installation de la solution de visioconférence ;

Phase 4 : migration de l'ensemble des sites distants en liaison symétrique.

La migration, prévue en 2016, prévoit l'intégration des fonctionnalités actuelles des systèmes de téléphonie pour les besoins de la collectivité.

La mise en œuvre de ce projet a donné lieu à une procédure de passation par appel d'offres. La durée du marché est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il s'agit d'un marché à bons de commandes comportant un montant minimum de 200 000,00 € TTC et un montant maximum de 600 000,00 € TTC pour la durée totale du marché.

Après la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 décembre 2015 a attribué le marché à ORANGE pour un montant estimatif de 470 429,02 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise ORANGE pour un montant estimatif de 470 429,02 € TTC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 4

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE